



## 7ÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU



DÉBUT DE LA CONCERTATION  
LE 1ER JUILLET 2024

L'arrêté municipal du 03 juin 2024 a lancé la procédure de 7ème modification simplifiée du PLU de Port-La Nouvelle visant à permettre le réinvestissement de l'ancien site de l'usine Dyneff identifié en zone US du PLU en vigueur par l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. ☀️

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2024, la concertation a été lancée et ses modalités ont été définies.

### POUR S'INFORMER



- Parution sur le site internet de la Commune
- Parutions dans la presse locale

### POUR DONNER SON AVIS



- Registre à disposition en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Courrier à l'attention de Monsieur le Maire à l'adresse de la Mairie

